



24 FEVRIER 2011

PLAQUETTE DE PRESENTATION

DES ACTIVITES DU C.P.A.S.

D'OUPEYE

POUR L'ANNEE 2010

**CENTRE PUBLIC D'ACTION
SOCIALE D'OUPEYE**

37 rue Sur les Vignes

4680 OUPEYE

Tél. : 04.240.62.62

Fax : 04.248.09.58

Courriel : cpas@cpas-oupeye.be

Site Internet : <http://www.cpas-oupeye.be>



LE CPAS D'OUPEYE

(en bref et en chiffres)

I) Les instances

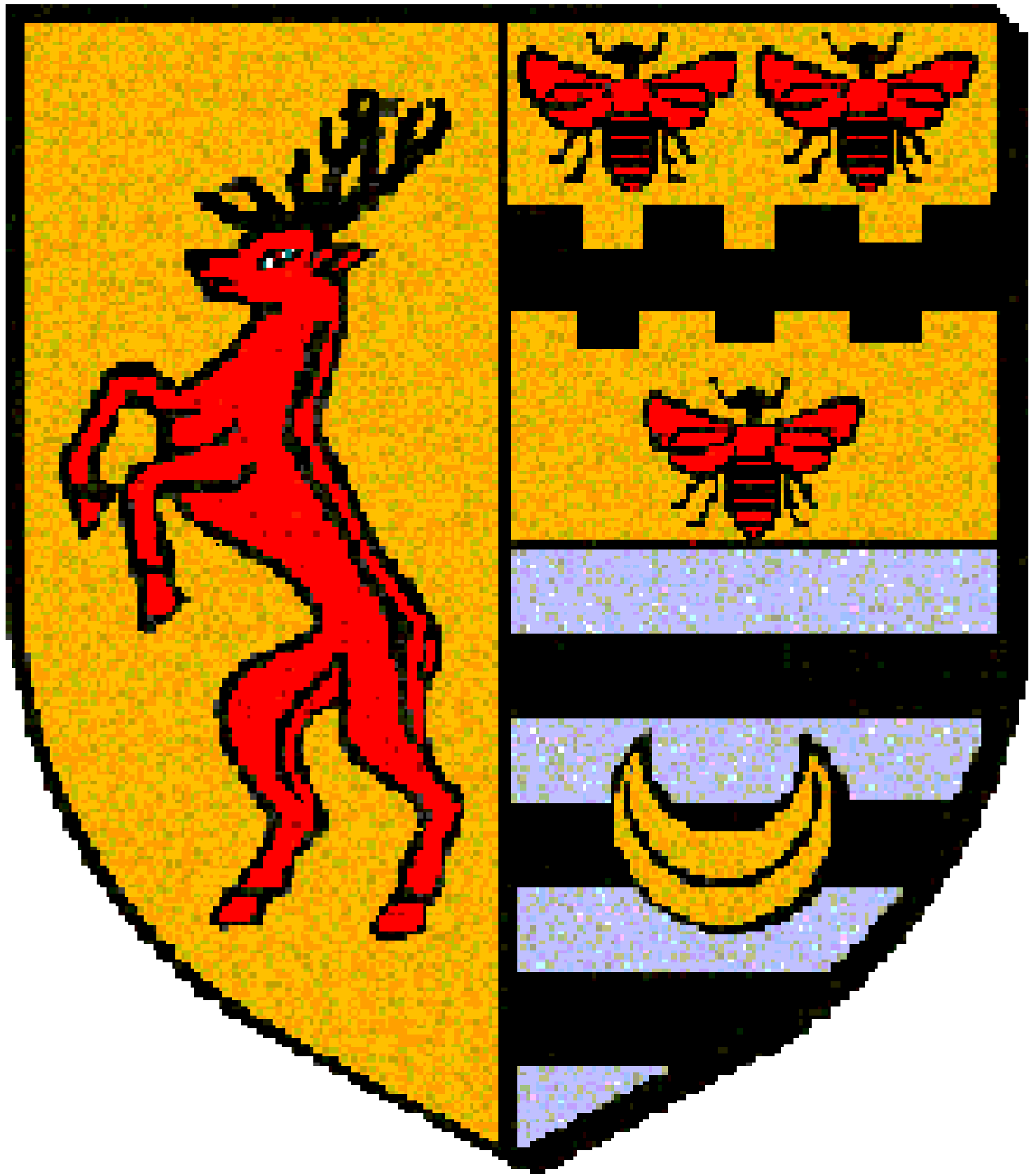
II) Le personnel

III) Les services généraux

IV) Les missions régaliennes

V) Les services créés pour répondre à des besoins collectifs

VI) Les missions "imposées"



I) LES INSTANCES (Articles 2 à 40 de la loi)

I. LE CONSEIL

- composition : à Oupeye, 11 membres élus par le Conseil communal.
- compétence :
 - tout ce qui est de la compétence du CPAS à moins que la loi n'en dispose autrement;
 - délégations possibles aux Bureau permanent et Comité spécial de l'Action sociale.
- mode de fonctionnement : voir loi articles 24 à 40.
- direction : par le Président, désigné dans le Pacte de majorité.

II. LE BUREAU PERMANENT

- composition : à Oupeye, obligatoirement 4 membres dont le Président - pas de suppléant possible.
- compétence :
 - expédition des affaires d'administration courante
 - attributions lui déléguées par le Conseil ou autres lois (sauf celles soumises à autorisation ou approbation).
- mode de fonctionnement : idem Conseil.
- direction : le Président du Conseil de l'Action sociale.

III. LE COMITE SPECIAL DE L'ACTION SOCIALE

- composition : au libre choix du CPAS : à Oupeye, 6 membres (suppléants possibles).
- compétence :
 - missions lui confiées par le Conseil dans les limites de la loi et relatives à l'aide sociale.
- mode de fonctionnement : idem Conseil
- direction : le Président du Conseil de l'Action sociale.

+++++

IV. LE PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

- élection : par le Conseil communal dans le Pacte de majorité.

- compétence : article 28 de la loi organique

- direction des activités du Centre
- veille à l'instruction des affaires
- convoque les réunions et arrête l'ordre du jour
- exécution des décisions
- aide urgente aux sans-abri
- signature des décisions et de la correspondance avec le Secrétaire
- aide urgente
- fait partie intégrante du Collège communal.

V. STATISTIQUES RELATIVES AUX INSTANCES EN 2010

Conseil : 12 Conseils : examen de 275 dossiers différents.

Bureau permanent : 28 séances pour 182 dossiers examinés.

Comité spécial de l'Action sociale : 46 séances pour 2.681 dossiers présentés, c'est-à-dire 3.500 demandes différentes soit une moyenne de 76 demandes examinées à chaque Comité spécial de l'Action sociale.

II) LE PERSONNEL

Créé par la loi, le CPAS d'Oupeye a regroupé le 1^{er} avril 1977, 7 Commissions d'Assistance publique qui occupaient à cette date :

- 4 Secrétaires temps partiel pour +/- 1 équivalent temps plein
 - 3 Receveurs temps partiel pour +/- 0,5 équivalent temps plein
 - 3 agents (Travailleur social, employés) pour +/- 1,5 équivalent temps plein
- soit +/- 3 équivalent temps plein.

En 2010, 144 membres du personnel pour 118,17 équivalent temps plein ont presté pour le C.P.A.S. et sont répartis comme suit :

Catégorie	Effectif	E.T.P.
Statutaires	32	28,94
Contractuels	50	39,08
A.P.E.	32	24,34
Plan Activa	1	0,63
Maribel	13	9,18
Article 60 §7	16	16,00

Ce personnel fait fonctionner une trentaine de services différents.

III) LES SERVICES GENERAUX

Véritable socle de la pyramide et plaque tournante sur lesquels s'appuient les autres services du CPAS, les services généraux sont indispensables au bon fonctionnement de notre institution et veillent à ce que les rouages permettant à notre service public d'être le plus performant, tournent sans anicroches.

Ils comprennent :

A) Sous la direction directe du Secrétaire :

- **la cellule Secrétariat, Patrimoine, Marchés publics et assurances** : qui gère et prépare l'ensemble des dossiers soumis au Conseil et au Bureau permanent. L'ensemble des services passe par cette cellule pour présenter leurs dossiers aux instances.
Le patrimoine conséquent du CPAS ne comporte pas moins de 43 logements, le siège du CPAS, la Maison de quartier de Vivegnis, la crèche "Les Petits Câlines", les Initiatives locales d'Accueil de Heure-Le-Romain et Vivegnis et plus de 36ha de terrains agricoles et/ou à bâtir.
- **La cellule Gestion des ressources humaines** (service du personnel et service des traitements) : tout ce qui touche au personnel passe par cette cellule qui gère, en moyenne, la vie professionnelle et la carrière de plus de 130 agents en permanence (contrats, nominations, pointage, traitements ONSS, allocations familiales, formations, évolutions de carrière ...).
- **Le service Finances** qui s'occupe de la partie budgétaire de la comptabilité, pour 2010 :
 - 10.056 engagements de paiements,
 - 2.551 factures entrantes,
 - 6.822 mandats de paiement,
 - et 7.175 états de recouvrements avec autant de factures des services payants.
- **Le service informatique** a été créé début 2007 suite à la complexité de plus en plus grande de gérer toutes les contraintes imposées par les autorités de tutelle et notamment par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ainsi que par la protection et la sauvegarde des données. Ce service s'occupe également de tout ce qui est : photocopieurs, fax, fournitures informatiques ...
- **Le service logistique** a été créé lui aussi en 2007 pour rassembler et optimiser tant les marchés publics de fournitures que la gestion informatisée des stocks et du matériel technique.
- **Le Service Interne de Prévention et de Protection** qui s'occupe bien sûr de tout ce qui est imposé par les lois et le R.G.P.T. mais est également chargé avec le Brigadier de l'étude et de l'établissement des devis de tous les travaux effectués en régie par le service technique pour le patrimoine du CPAS (voir ci-dessus).

B) Sous la direction directe de Madame le Receveur

- le service de la Recette ;
- mouvemente la comptabilité budgétaire et générale par les imputations de dépenses et les inscriptions de droits constatés ;
- effectue les paiements et les recettes ;
- comptabilise les extraits de comptes ;
- gère les mouvements de fonds hors budget ;
- établit le compte.

A l'heure actuelle, le compte 2010 n'est pas clôturé et il reste de nombreuses opérations à enregistrer.

Dès lors, ce sont les statistiques de 2009 qui seront reprises :

- 10.065 imputations comptables
- 13.081 droits constatés
- qui ont entraîné : 35.347 écritures dans le livre-journal budgétaire et 47.505 écritures dans le livre-journal des opérations générales.

Le service gère également, à l'heure actuelle, 9.157 tiers, 12.137 comptes particuliers de tiers et 48 comptes bancaires ou assimilés.

La distribution de 280 aides urgentes (2010) a été également assurée soit par retrait d'espèces en agence, caisse, virement sur compte ou carte Dexia, soit par la délivrance de tickets S.



IV) LES MISSIONS REGALIENNES

Ce sont les missions pour lesquelles le CPAS a été créé et qui lui sont dévolues en vertu de divers lois, arrêtés et décrets; citons notamment :

- la loi organique des CPAS
- la loi sur le D.I.S.
- la loi relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS
- divers décrets ou lois relatifs à :
 - 1) la Jeunesse
 - 2) les Personnes âgées et/ou handicapées
 - 3) le Logement
 - 4) la Fourniture de gaz, d'électricité, d'eau, de mazout
 - 5) Maisons de repos et Maisons de repos et de soins
 - 6) Maisons pour personnes âgées
 - 7) la Santé publique
 - 8) les Demandeurs d'asile
 - 9) le surendettement
 - 10) l'Energie

Pour remplir au mieux toutes les tâches ainsi dévolues au CPAS, celui a créé au fil du temps les services suivants :

I. LES SERVICES SOCIAUX (REPARTIS EN 5 AXES PRINCIPAUX)

1) Le Service Social Général (axe 1)

Les travailleurs sociaux occupés au siège du CPAS ont traité en 2010 les dossiers suivants :

Nombre de dossiers DIS/RI : 138 (moyenne mensuelle)
 Nombre de P.I.I.S. (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) pour les jeunes de 18 à 25 ans : 59
 Nombre de mesures de mise à l'emploi : 101
 Nombre de dossiers d'aides sociales : 711

- aides médicopharmaceutiques : 24
- Tickets S : 130
- Aides chauffage internes : 143
- Garanties locatives : 15
- Fonds de l'Energie : 28
- Droit de Tirage (eau) : 70
- Colis alimentaires : 1 distribution et 126 personnes aidées
- Nombre d'aides juridiques : 17 personnes reçues

Cette liste est non exhaustive.
Le Service Social Général reçoit également les demandes d'aides urgentes.

Les Permanences des travailleurs sociaux sont assurées de 8h30' à 11h30' au rythme de 3 par semaine. Possibilités de rendez-vous et de visites à domicile.

- Nombre de permanences en 2010 : 142.
- Nombre de personnes reçues en permanence : 1.557 soit une moyenne de 11 personnes par permanence.
- Nombre de personnes reçues en R/V : 698.
- Nombre de visites à domicile : 372.

TOTAL : 2.627 personnes soit une moyenne de 381 personnes par travailleur social équivalent temps plein (T.S.-E.T.P.).

2) Le Service Placements et Hospitalisations (axe 2)

Principale tâche confiée: prise en charge des dossiers d'hospitalisations et de placements en Maison de Repos (MR) et en Maison de Repos et de Soins (M.R.S).

- Nombre de personnes reçues et visitées : 59.
- Nombre de dossiers de placement : 35 dossiers.
- Nombre de dossiers pour lesquels il y a eu désignation d'un Administrateur de Biens : 3.

3) La Cellule : Candidats Réfugiés Politiques (C.R.P. Code 207) (axe 3)

Nature des tâches : traitement des dossiers des Candidats Réfugiés Politiques (aides financières pour les candidats qui nous sont désignés dans le plan de répartition fédéral).

Nombre de dossiers : 18.

4) Le Service de Médiation de dettes (S.M.D.) et le Groupe d'Appui pour la Prévention du Surendettement (G.A.P.S.) (axe 4)

Nature des tâches :

A) prise en charge des dossiers liés au surendettement et à la fourniture d'énergie.

Permanences : assurées de 13h à 16h au rythme de 2 fois par semaine.

Possibilités de rendez-vous.

- Nombre de permanences en 2010 : 66.
 - Nombre de personnes reçues en permanence : 164.
 - Nombre de personnes reçues en R/V : 184.
 - Nombre de visites à domicile : 64
- TOTAL : 412 personnes soit une moyenne de 179 personnes par T.S.-E.T.P.

Nombre de dossiers traités : 143.

- pour une information : 22.
- pour l'ouverture d'un nouveau dossier : 53.
- pour le suivi d'un ancien dossier resté actif : 30.
- pour l'introduction d'une requête en règlement collectif de dettes : 38.

B) Développement d'actions de prévention concrétisées dans le Groupe d'Appui pour la Prévention du Surendettement (G.A.P.S.)

G.A.P.S. : 15 animations en 2010 et 225 participants.

Le G.A.P.S est un groupe d'appui qui assure une mission de prévention au travers d'animations pédagogiques mensuelles.

Les réunions d'informations, de discussions sont organisées en vue d'améliorer la situation sociale de personnes surendettées mais s'adressent aussi à toute personne intéressée par les problèmes de gestions budgétaire, ménagère, énergétique...

5) La cellule sociale énergie (axe 5)

En fonction depuis le 1er décembre 2008

Assure l'aide chauffage fédérale

Accorde une intervention financière pour le gasoil de chauffage, le pétrole lampant et le gaz propane en vrac à 3 catégories de ménages (BIM-OMNIO, à faibles revenus et/ou surendettés).

Permanence le lundi de 13H30 à 15H30

Sur rendez-vous le jeudi et le mardi.

Visites à domicile (sur demande)

- 358 dossiers traités en 2010
- Nombre de permanences : 49
- Nombre de visites à domicile : 44
- Permanences et rendez-vous : 370 clients

Le P.A.P.E. et le Tuteur Energie

Le Plan d'Actions de Prévention pour l'Energie a pour mission de mener des actions pour 2008-2010 en faveur du public adulte (précarisé). Ce plan a été reconduit en juin 2010 pour une période de 2 ans.

Sont règlementés et subsidiés par le S.P.W. (Région wallonne) et ses départements de l'Energie et de l'Action sociale.

La Cellule :

- Joue avant tout un rôle préventif, de conseils personnalisés et de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Réalise des pré-audits du logement et analyse le comportement des usagers
- Participe activement à la résolution des problèmes liés aux factures d'énergie
- Informe des mesures sociales et de protection du consommateur.
- Assure donc des suivis individuels à domicile et accompagne la population dans la gestion énergétique de son logement.

Nombre d'interventions en faveur du public :

- Visites à domicile : 32 ménages
- Avec ou sans Rendez-vous : 81 dossiers suivis

Actions concrétisées :

- Des séances d'information à l'attention du tout public, des aides familiales et ménagères, des travailleurs sociaux et du personnel ouvrier du C.P.A.S.
- Confection et distribution de « kits énergie » (petit matériel économiseur d'énergie, brochures diverses...)
- Conventions avec les chauffagistes et les électriciens de l'entité en vue de vérifier la conformité et la mise en ordre des installations à domicile.
- Petits travaux réalisés par l'IDESS
- Prêts de wattmètres

6) Statistiques générales des services sociaux

- 257 permanences par an
- 2.099 personnes reçues en permanence, soit 8,17 personnes en moyenne par permanence.
- 1.022 personnes reçues sur rendez-vous.
- 512 visites à domicile.
- TOTAL 3.633 personnes/an, soit une moyenne de 346 personnes par agent-E.T.P.

7) La gestion de projets

Les dossiers de projets subsidiés sont relatifs aux :

- Service de Médiation de Dettes ;
- Centre de Coordination de Soins et Services à Domicile ;
- Fonds de l'Energie pour des interventions ponctuelles et curatives sur des dettes énergétiques ;
- Fonds Social de l'Eau pour des interventions ponctuelles et curatives sur des dettes liées à la consommation d'eau ;
- Droit à l'Intégration Sociale ;
- Garanties locatives prises en charge par notre Centre ;
- Plans d'Actions de Prévention Energétique ;
- Groupe d'Appui de Prévention du Surendettement ;
- Fonds Social Chauffage pour l'aide chauffage fédérale ;
- Tuteur énergie.

II. LE SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Nature des tâches : gestion administrative des dossiers relevant de l'Action Sociale en général.

Dans le cadre de la loi du 02/04/1965, relative à la prise en charge des secours, les agents gèrent :

- le suivi administratif des dossiers des Etrangers au niveau de la procédure d'asile, des paiements des aides qui leur sont accordées mensuellement et ponctuellement, ainsi que la récupération de ces aides au Ministère de l'Intégration Sociale via la Banque Carrefour;
- le suivi administratif des pensionnaires de l'ILA dans le cadre du paiement et de la récupération auprès du Ministère Compétent via la Banque Carrefour de l'argent de poche accordé chaque semaine ainsi que les frais pharmaceutiques, médicaux et de séjour et de soins dans un établissement hospitalier;
- la gestion des hospitalisations des personnes inscrites sur le territoire de notre commune ainsi que celles n'ayant pas d'inscription au registre de population (sans- abri, illégaux,...);
- la gestion des placements des personnes âgées en Maison de Repos et/ou Maison de Repos et de Soins, rédaction du réquisitoire de prise en charge, courriers aux Administrateurs de Biens, vérification de la facturation ainsi que les paiements relatifs aux frais de séjour et de soins;
- la gestion des sans-abri (attestations de reconnaissance du statut de sans-abri, appui logement auprès des sociétés de logement sociaux, ..).

Dans le cadre de la loi du 26/05/2002 concernant le Droit à l'Intégration, les agents sont impliqués dans le suivi administratif :

- des dossiers de revenus d'intégration au niveau des paiements, de la récupération auprès du ministère compétent via la Banque Carrefour ainsi que des éventuelles récupérations auprès des débiteurs alimentaires;
- de la gestion des indexations des allocations sociales dans le cadre du revenu d'intégration (adaptation des montants accordés);
- des Projets Individualisés d'Intégration Sociale (P.I.I.S) établis par les travailleurs sociaux avec les moins de 25 ans en collaboration avec la Cellule JOB-CONTACTS;
- de la gestion administrative des bénéficiaires d'un contrat ART 60 au niveau de la récupération de l'intervention du CPAS.

Dans le cadre de la loi du 08/07/1976 organique des CPAS, les agents travaillent dans le cadre du Comité Spécial de l'Action Sociale :

- préparation des dossiers à présenter au CSAS de chaque lundi (vérification de la législation, du contenu du dossier constitué par le Travailleur Social, des justificatifs fournis);

- rédaction des décisions prises par le CSAS et des délibérations qui en découlent;
- rédaction du registre des décisions et délibérations du CSAS;
- suivi administratif des demandes d'aides sociales;
- paiements des aides accordées lors du CSAS et paiements mensuels des aides régulières
- gestion administrative des aides urgentes;
- gestion des statistiques relatives aux aides accordées et sollicitées par le Conseil de l'Action Sociale ainsi que dans le cadre des dossiers de subsides, et ce, à la demande du Chef de Bureau.

D'autres législations sont venues s'ajouter aux précédentes telles que :

- Fonds de l'Energie
- Aide chauffage fédérale
- Tarif social spécifique Gaz et Electricité
- Commission Locale pour l'Energie (C.L.E.)
- Maximum à facturer et l'ouverture de droit dans le cadre des mutuelles
- Les expulsions
- Les garanties locatives
- Conflits de Compétence entre CPAS ...

Chaque année, certains agents sont également chargés d'activités complémentaires comme :

- Gestion des Consultations Juridiques : 5 consultations en 2009
- la distribution de colis alimentaires pour les bénéficiaires de certaines aides
- la gestion des chèques livres
- la gestion de l'aide à la rentrée scolaire accordée par notre CPAS
- la gestion de l'aide à la Saint-Nicolas également accordée par notre CPAS
- rédaction des rapports et délibérations pour le BP et pour le CAS en collaboration avec le Chef de Bureau
- préparation du budget relatif aux aides accordées par le CSAS.

STATISTIQUES DU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

- Nombre de C.S.A.S. en 2010 : 46 sur 52 semaines.
- Nombre de dossiers présentés : 2.681 soit une moyenne de 58 dossiers par C.S.A.S.
- Nombre de demandes présentées : 3.500 soit une moyenne de 76 demandes par CSAS.
- Nombre de paiements générés : DIS/RI : 1.919
Aides financières équivalentes RI : 116
Aides Sociales : 1.582

TOTAL : 3.617

V) SERVICES DE BESOINS COLLECTIFS

1) Social :

- coordination sociale
- consultations juridiques
- médiation de dettes et groupe d'appui de prévention de surendettement.

Ces services sont décrits dans la rubrique des missions régaliennes, I / services sociaux pages 7 à 11.

2) Service d'insertion sociale et professionnelle : JOB CONTACTS

La cellule JOB-CONTACTS, à l'époque cellule d'insertion professionnelle, est née en 1988. Elle s'occupait essentiellement de la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du minimex. Depuis, au fil des années et des différents projets défendus, elle traite les difficultés rencontrées dans le cadre d'un parcours d'insertion par les demandeurs d'emploi, issus ou non du CPAS, bénéficiaires ou non d'une allocation sociale.

Cet élargissement dans le concept de l'insertion nous a obligés à créer un réseau relationnel tant au niveau des employeurs qu'au niveau des formateurs.

Intégrée au CPAS, la cellule fonctionne avec deux agents en relais avec le service social général et le service d'insertion sociale basé à la Maison de Quartier.

Le CPAS bénéficie de moyens particuliers pour encourager l'insertion tels les articles 60 et 61 de la loi organique (engagement des bénéficiaire du RI par le CPAS avec ou sans mise à disposition vers l'extérieur et intervention financière du CPAS avec accompagnement dans le cadre d'un engagement par une entreprise privée).

Il favorise aussi la mise à l'emploi via les plans Activa, APE, PFI, etc.

Une collaboration étroite existe depuis plusieurs années avec des organismes clés attachés aussi à l'insertion ou la réinsertion des individus : Asbl TERRE, AIGS, CYNORHODON, CREASOL, des agences d'Interim, la promotion sociale, les sociétés de titres services, les ALE, l'IFPME, le FOREM et la maison de l'emploi, etc.

L'accompagnement réalisé via la cellule se décompose comme suit :

- 1) l'accueil
- 2) bilan du cursus scolaire et des formations
- 3) bilan du passé professionnel
- 4) projet professionnel et/ou projet de vie
- 5) réalisation d'un premier curriculum vitae
- 6) analyse de la nécessité, de la motivation d'une formation (remise à niveau, qualifiante, stage en entreprise, etc.) et/oui
- 7) orientation au service d'insertion sociale (Atelier REFLET)
- 8) recherche active d'emploi via annonces, internet, propositions directes, réseau relationnel, maison de l'emploi, agences d'intérim, etc.
- 9) évaluation de la mise en formation ou de la mise à l'emploi.

Différents projets outre le travail quotidien peuvent être défendus annuellement par la cellule comme le projet d'insertion en Economie sociale (mise en disposition de personnes en entreprises avec possibilité d'engagement dans certains cas).

L'accompagnement professionnel et social se fait alors en collaboration étroite avec l'entreprise et/ou le tuteur désigné.



STATISTIQUES 2010 :

Nombre d'entretiens réalisés à la Cellule en 2010 : 238

Nombre de bénéficiaires contrat art 60 en 2010: 32

dont 13,5 art 60 au CPAS

1 art 60 à l'Administration Communale (mise à disposition)

18,5 art 60 en Entreprises d'économie sociale (idem)

Contrat Activa : 4

Article 61 : 1

Mises à l'emploi dans le circuit traditionnel (entreprises privées, titres services, intérim ...) : 37

Nombre de personnes en formation : 27.

Total : 101 personnes ont (ré)intégré le marché du travail ou de la formation.

Ce qui correspond à un taux d'insertion de 42 %.

Conventions de collaboration avec :

- 18 entreprises d'économie sociale
- 8 centres de formation, A.S.B.L., E.F.T.
- 14 entreprises privées
- 4 agences d'intérim
- 1 Administration communale

Participation du CPAS dans le cadre de contrats ACTIVA ou SINE avec 9 sociétés différentes.

Collaboration avec une vingtaine de centres de formation.

3) **Etablissement pour enfants**

Depuis septembre 1987, la crèche "Les Petits Câlines" est un milieu d'accueil agréé et subventionné par l'ONE pour accueillir 36 enfants âgés de 2 mois à 3 ans, 5 jours par semaine de 7h00 à 18h00.

La participation des parents est basée sur le revenu mensuel net du ménage suivant le barème établi chaque année par arrêté de l'Exécutif de la Communauté française.

L'encadrement des enfants est assuré par :

- 1 infirmière graduée sociale temps plein
- 1 pédiatre 2h/semaine
- 7 puéricultrices équivalent temps plein
- 1 cuisinière 5h/jour
- 3 techniciennes de surface.

L'objectif principal est l'épanouissement, le bien-être total de l'enfant confié. La crèche possède d'ailleurs l'attestation de qualité délivrée par l'ONE.

Le projet pédagogique y développé met en place toutes les conditions pour aider l'enfant à exprimer ses potentialités pour un développement harmonieux de sa personnalité, pour acquérir la confiance en lui, l'autonomie et la socialisation.



Relevé de fréquentation 2009 :

- ▲ 246 journées d'ouverture
- ▲ 8.007 journées de présences dont
- ▲ 6.342 journées complètes
- ▲ 1.665 demi-journées
- Moyenne de présence par jour : 30,54

- ▲ 27 nouveaux bébés accueillis à la crèche
- ▲ 81 enfants accueillis tout au long de l'année
- ▲ 31 enfants inscrits pour 2010.

4) Action en faveur de la JeunesseETE SOLIDAIRE 2010

Pendant une semaine des grandes vacances, 10 jeunes sont engagés en qualité d'étudiants pour améliorer la vie quotidienne et l'environnement dans différents secteurs de la vie associative (entretien de quartier, action anti-canicule chez les personnes âgées, organisation d'activités culturelles, enquêtes diverses ...).

5) Aide en milieu ouvertMaison de quartier "Josette MICHAUX"

La maison de quartier est le siège des activités intergénérationnelles du C.P.A.S. et du Projet REFLET, atelier d'insertion sociale subventionné par la Région Wallonne via le plan de cohésion Sociale depuis 2009 géré par la commune d'OUPEYE.

L'insertion sociale se veut le tremplin vers l'insertion professionnelle par un passage obligé via des ateliers occupationnels et l'encadrement d'un travailleur social.

Elle nécessite un chef de projet, une assistante sociale, trois éducateurs, et 4 bénévoles.

Liste des ateliers mis en œuvre en 2010 :

01. Bien-être
02. Artisanat
03. Cuisine
04. Sortie femmes
05. Expression
06. Enfants
07. Peinture
08. Jeunes accueillis en MR
09. Jeunes CR : rencontrés en rue
10. Jeunes MQ/CR : activités
11. Easy-e-space-Informat.
12. Y'a pas d'âge
13. Alpha MQ 1
14. Alpha MQ 2
15. Alpha CPAS

pour un total de 642 séances pour une participation totale de 5.095 participants et un nombre de personnes différentes de 599.



6) Services maintien à domicile

A) Aide domicile

dénoté service d'aide aux familles et aux personnes âgées, agréé et subsidié par la Région wallonne.

Ce service, qui a vu le jour en juin 1979, était composé à l'origine de 3 aides familiales brevetées et de 10 aides ménagères (temps plein).

Au vu des demandes croissantes de la population d'Oupeye, le service s'est considérablement étoffé en personnel pour arriver en 2010 à réunir 27 aides familiales contractuelles (plus spécialement appelées auxiliaire polyvalente d'aide aux services et en collectivités) et 5 aides ménagères (contractuelles ou APE).

Les demandes d'aides se sont diversifiées au cours des années.

Au départ, les agents aidaient 1 ménage le matin et 1 autre l'après midi, les prestations ne couvraient pratiquement que de l'entretien ménager et les courses, à raison de 4/h par prestation.

Au cours du temps, les prestations de courtes durées (1/4 d'heure minimum) se sont développées à la suite du nouveau décret de la RW (06.12.2007 – 30.04.2009) surtout en vue de maintenir les personnes à domicile.

Il est fréquent qu'une AF à temps plein rencontre sur une journée 5 ménages différents.

Nous assurons aussi des prestations dites inconfortables, en début de soirée, le week-end et les jours fériés.

Les interventions sont plus diversifiées et des clients exigent, avec l'âge, des prestations différentes. Le service travail dès lors en collaboration étroite avec le travailleur social de la coordination.

En pratique, comment obtenir une aide à domicile ?

Pour faire court : habiter l'entité d'Oupeye, nécessiter d'une aide, d'un soutien à domicile pour gérer son quotidien.

En pratique chaque demande est examinée à la lueur d'une enquête sociale à domicile. Celle-ci aura pour but de clarifier la situation, déterminer le coût horaire à charge des usagers, échanger des informations sur les possibilités d'aide et la situation rencontrée, déterminer les modalités d'intervention (type d'aide, fréquence, objectifs, souhaits des personnes.....).

Une documentation reprenant aussi les divers services offerts (repas, BTV, minibus, dépannages ...) est toujours expliquée et laissée à domicile.

Ce qui conditionne l'acceptation de l'aide ?

En 1^{er} lieu, presque toujours le coût horaire à charge du client.

Cette contribution est déterminée selon les ressources et la composition du ménage en regard d'un barème imposé par la Région wallonne et selon la législation spécifique applicable aux services agréés d'aides familiales.

Ce coût varie de 0,87 à 7,81 EUR/heure.

Les aides ménagères sont facturables à raison de 5,50 EUR/heure minimum.

En 2010, le coût horaire moyen des usagers d'aides familiales est de 5,80 EUR/h, auquel il faut ajouter 10% pour couvrir les frais de déplacement.

Quelques chiffres :

En 2010, le service a encadré 196 ménages différents dont 71 % de personnes de plus de 60 ans.

Il a enregistré 48 nouvelles demandes.

72 % en bénéficiant d'au moins une visite quotidienne, 2.167 heures ont été prestées dans le cadre des « prestations inconfortables ».

En-dehors de l'aide aux personnes, le service est tenu d'organiser des formations continues pour son personnel et des réunions d'équipe.

Chaque service est subsidié dans le cadre d'un contingent annuel attribué par la Région wallonne, pour 2010 : 32.000 H, les aides familiales ont presté 29.204 H et les aides ménagères ont presté 7.347,5 H.

Mais qui sont les AF et que peuvent-elles faire?

Elles sont titulaires d'un brevet ou certificat délivré à la suite d'une formation de base organisée via différentes filières. Il s'agit donc de personnel qualifié.

Les aides familiales agissent en fonction de la gravité et l'urgence de la situation rencontrée à domicile.

Elles fonctionnent selon leur statut régi par la Région wallonne.

En pratique, tous les gestes de la vie quotidienne peuvent être accomplis.

Elles interviennent à tous les âges de la vie (du nourrisson à la personne âgée alitée).

Ses tâches sont multiples et variables selon l'évolution de la situation : accompagnement des personnes, aide morale, sanitaire (toilette et soins d'hygiène non infirmiers, veiller à la préparation et à la prise des médicaments, tâches éducatives, préparer le repas, démarches, courses diverses, gestion du budget, entretien du linge, repassage et entretien ménager, y compris le lavage des vitres)

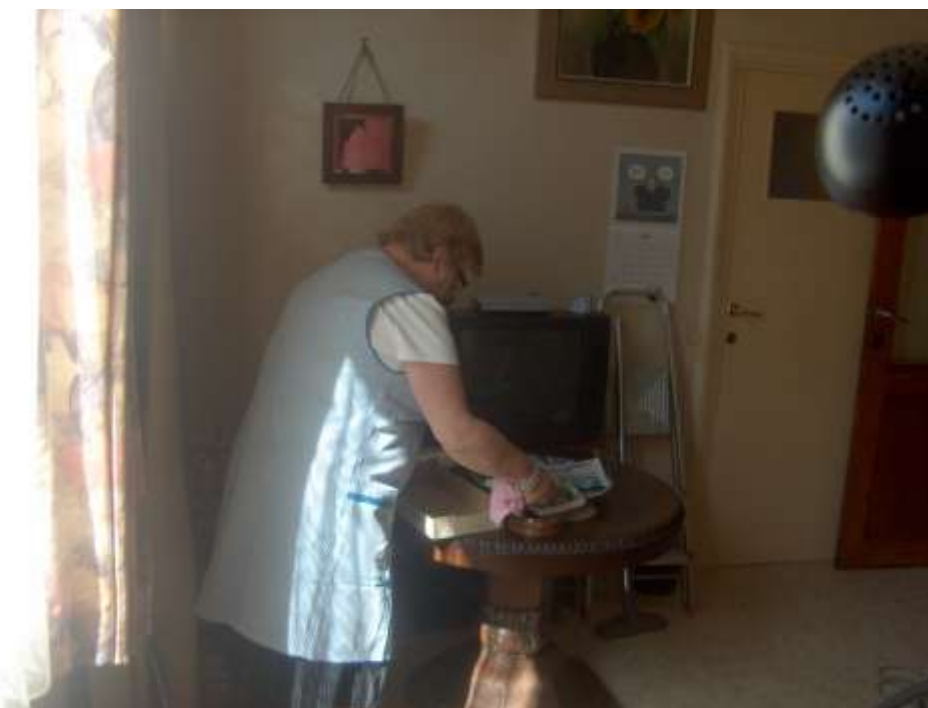
Les aides ménagères : sont affectées principalement à l'entretien du logement et du linge y compris le repassage ; elles contribuent aussi à apporter une aide morale souvent bienvenue chez les personnes isolées.

L'ensemble des aides familiales et ménagères est encadré par une équipe administrative et deux assistantes sociales.

En résumé, Nos principaux objectifs :

- Contribuer au mieux- être des personnes aidées
- Contribuer au maintien ou au retour à domicile
- Eviter le placement des enfants
- Renouer les liens familiaux, lutter contre l'isolement, la maladie...
- Veiller au budget ménager, lutter contre la précarité
- Encadrer la personne ou l'enfant handicapé
- Permettre à chacun de vivre mieux et de sauvegarder sa dignité humaine
- Restaurer si possible l'autonomie de la personne, l'amener à collaborer au travail de l'aide familiale, réapprendre à vivre.....

Au sens large : équilibrer au travers les programmes de travail l'offre et la demande.
Apporter réconfort et satisfaction à la population qui nous fait confiance.





B) Repas à domicile

Le service des repas chauds livrés à domicile fait partie intégrante des services d'aide à domicile. Le service repas existe depuis 1977 (ASBL BEQO) et est géré par le CPAS depuis 1984. Il a distribué les repas à 204 personnes différentes et journalièrement à environ 135 personnes, soit 48.673 repas pour 2010.

La distribution des repas se fait dans le cadre de trois tournées journalières organisées du lundi au vendredi de chaque semaine. Une voire deux tournées supplémentaires sont organisées le vendredi et la veille des jours fériés, plus particulièrement pour les repas froids.

Les tournées sont établies comme suit :

Tournée 1 : Oupeye – Haccourt – Houtain-Saint-Siméon

Tournée 2 : Vivegnis – Hermalle-Sous-Argenteau.

Tournée 3 : Oupeye – Hermée – Heure-Le-Romain.

La distribution des repas chauds entre 10h00 et 13h30 est assurée par une équipe de plusieurs agents dont deux titulaires. Ils sont formés au contact avec les bénéficiaires, sont attentifs aux situations particulières dont celles des personnes âgées et/ou handicapées. Des auxiliaires professionnelles et des aides ménagères de notre CPAS complètent l'équipe de distribution.

Les repas nous sont fabriqués par la Firme BD Food qui prépare quotidiennement ses repas à la cuisine du Centre Hospitalier Universitaire du Sart Tilman où ils sont enlevés par nos services.

Les repas arrivent chez nous conditionnés dans des étuis en aluminium et sont prêts à être réchauffés. Le réchauffement des repas se fait au sein de la cuisine du CPAS. Il faut environ 25 minutes pour réchauffer 70 repas à une température de 170°. Après réchauffement, les repas sont déposés dans des boîtes isothermes en frigolite, lesquelles permettent de garder les repas chauds pendant environ 2 heures.

Directement après avoir été chauffés, les repas sont délivrés personnellement au domicile de chaque bénéficiaire et ce, avant 13h30.

Il faut savoir que le service repas de notre CPAS, permet aux bénéficiaires de choisir entre différents type de repas : menu quotidien, sans sel, pour personnes diabétiques, variante, plat froid, menu de pâtes, mini-calories, végétarien et desserts. Il est également possible de commander son petit-déjeuner.

La composition des menus se fait sous la surveillance d'une diététicienne.

Un menu journalier est communiqué aux bénéficiaires, si le choix du menu n'est pas à leur goût, ils sont libres de choisir entre les autres alternatives, ce qui permet à chaque individu de se composer un menu diversifié et avoir une alimentation équilibrée.



C) Biotélevigilance

- Ce service créé en 1990 veille sur les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer et qui risquent de faire une chute. Il veille également sur les personnes qui craignent un malaise ou qui se sentent en insécurité. Ce système permet le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, handicapées, en convalescence,...).
Grâce à l'appareil de biotélevigilance, la personne rentre directement en contact avec la centrale 24h/24, 7j/7 sans décrocher son téléphone, en appuyant sur un médaillon. L'abonné(e) rentre alors en communication avec le centraliste qui connaît sa situation (suite à une enquête sociale approfondie).
Le centraliste prend alors contact avec les intervenants choisis préalablement par l'intéressé(e) afin qu'ils puissent se rendre au domicile et aider la personne en détresse.
- Notre service place des appareils sur le territoire de toute la Province de Liège.
Le travailleur social du service passe à domicile afin d'élaborer le dossier administratif et veille à faire valoir tous les droits de la personne (remboursement de certaines mutuelles, intervention de la Province de Liège).

En 03/2007, notre C.P.A.S. a passé une convention de collaboration avec la Société « Captel » (call center spécialisé dans la réception des appels de biotélevigilance). Captel réceptionne les appels en nuit, les week-ends et les jours fériés.

Notre C.P.A.S. a, depuis des années, une convention de collaboration avec le C.P.A.S. de Blegny, l'Administration Communale de Welkenraedt ainsi que le C.P.A.S. de Theux. Le travailleur social de leur Administration prend contact avec notre service lorsqu'il y a une demande et nous effectuons le placement.

Au 31/12/2010, le service comptait 143 abonnés actifs.



E) Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale (I.D.E.S.S.)

a) Aménagement et entretien d'espaces verts

Lorsque l'âge, l'absence de proches, le handicap ou la maladie obligent à faire appel, le service des dépannages à domicile peut procurer un coup de main pour effectuer de petits travaux :

- à l'intérieur de l'habitat (réparer une marche, placer une barre de soutien dans une salle de bain,...),
- à l'extérieur (tondre le gazon, tailler un arbuste,...).

Nos ouvriers se présentent chez les personnes entre 08h00 et 15h30 avec du matériel performant. Le coût horaire est calculé selon les revenus mensuels augmentés de frais de déplacements.

Durant l'année 2010, 272 clients différents pour 830 travaux effectués.

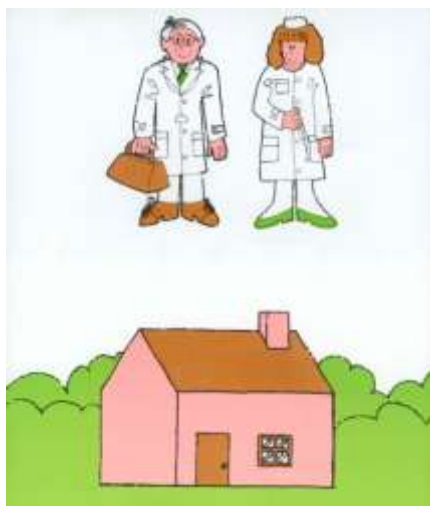
b) Minibus de transports pour personnes âgées et/ou moins valides

Depuis 1979, le C.P.A.S. d'Oupeye propose un Minibus permettant de faire des déplacements à caractère social ou administratif, de se rendre dans des Maisons de repos et de soins, dans les centres de guidance ou dans divers hôpitaux de la région, ... avec pour objectif de faciliter au maximum les déplacements de nos aînés et de notre population à mobilité réduite.

Notre minibus actuel est équipé d'une marche électrique automatique, d'un élévateur électrique pour chaise roulante, de l'air climatisé, ainsi que diverses options pour un confort optimal de toute personne. Chaque jour, nous transportons de nombreuses personnes pour lesquelles cette méthode de transport est leur seul moyen de déplacement.

Le service est accessible du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.

Durant l'année 2010, 153 clients pour 1.104 courses effectuées.



7) Centre de coordination de soins et services à domicile

L'objectif de ce service créé en 1991 est l'accompagnement des personnes en vue d'un maintien à domicile.

Le maintien à domicile exige la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire afin d'approcher les difficultés psycho-médico-sociales du patient et de sa famille.

Le C.P.A.S. met à la disposition des personnes différents services susceptibles de les aider dans la gestion des tâches de la vie quotidienne (ménage, courses, hygiène de vie,...).

Le centre de coordination, agréé et subsidié par la Région Wallonne, s'adresse aux personnes en perte d'autonomie : les personnes handicapées, malades, âgées, sortant de l'hôpital ou de convalescence,...

La coordinatrice :

- organise le retour à domicile et assure la liaison avec l'hôpital, la maison de repos ou de convalescence,
- évalue les besoins psycho-médico-sociaux de l'intéressé(e) (notamment son autonomie au domicile),
- informe sur les différents services d'aides et soins à domicile,
- met en place un encadrement pour répondre au mieux aux besoins des personnes,
- collabore avec le médecin généraliste ainsi qu'avec les prestataires (infirmier, kiné, travailleurs sociaux, services d'aides aux familles,...),
- assure un suivi permanent de l'encadrement et adapte le dispositif d'aides.

En 2010, le nombre total de dossiers actifs est de 102.

8) Logements sociaux et pour personnes âgées et/ou moins valides

- Clos du Chenay à Oupeye : 3 commerces et 6 appartements,
- rue des Martyrs à Hermée : 4 appartements,
- rue Voie de Messe à Hermée : 8 appartements,
- Avenue Reine Astrid à Oupeye : 1 maison,
- Sentier des Trixhes à Vivegnis : 1 maison,
- rue Sur les Vignes à Oupeye : 1 maison (logement d'urgence).

- Résidente Tollet à Oupeye : 16 appartements spécialement aménagés pour personnes âgées et/ou moins valides.

De plus, le CPAS est un des plus gros "coopérateur" du Confort Mosan



VI) LES MISSIONS "IMPOSEES" (Fédéral ou Région)

1) Problématique des Candidats Réfugiés Politiques

- CRP Code 207 voir rubrique 3 page 7.
- Initiative Locale d'Accueil

L'Initiative Locale d'Accueil "Jean-Marie COENEGRACHTS" fut inaugurée en juin 2001 Place des Trois Comtés 10 à 4682 Heure-le-Romain, elle accueille désormais des demandeurs d'asile. Pouvant accueillir 12 personnes, l'ILA est dite de type communautaire.

Quelques mois plus tard, en novembre 2001, un second bâtiment situé rue Joseph Wauters 13 à Vivegnis fut également affecté à l'accueil des demandeurs d'asile. D'une capacité totale de 8 personnes, le bâtiment est divisé en 2 appartements de 5 et 3 personnes.

Enfin, en novembre 2009, l'ouverture de deux nouvelles implantations situées à Vivegnis (rue César de Paepe 125 et rue Fût Voie 31) pouvant chacune accueillir 2 personnes isolées, a porté la capacité totale des ILA à 24 personnes.

Activités et Public cible du service

Le public accueilli au sein des ILA est constitué de personnes ayant introduit une demande d'asile auprès des autorités belges (Office des Etrangers, CGRA : Ministère de l'Intérieur) et qui dans l'attente d'une décision émanant de ces instances se sont vue désignées un lieu d'accueil (Centre d'accueil Fédéraux, Centre Croix-Rouge, ILA,...).

Durant l'année 2010, 40 personnes ont été accueillies au sein de nos ILA.

L'accueil en ILA a la particularité d'être un accueil dit matériel. Concrètement, cela signifie que les personnes bénéficient d'une aide matérielle qui comprend : logement, aide hebdomadaire dont les montants sont fixés par FEDASIL avec l'approbation du Comité Spécial de l'Action Sociale du C.P.A.S., aide médicale,...

Les personnes bénéficient aussi d'un accueil psycho-médico-social. Hébergées au sein de la maison d'accueil, celles-ci sont, à leur demande, soutenues dans les diverses démarches à réaliser dans le cadre de la procédure d'asile (contact avec les avocats, suivi administratif du dossier social) mais sont également suivies de manière individuelle (introduction des demandes spécifiques auprès du CSAS : demande de prise en charge des frais médicaux, scolaires, demande d'intervention dans les frais d'inscription à un club sportif, etc.).

Au cours de l'année 2007, dans le cadre de l'extension du projet EASY-E-SPACE mis en place par le Centre Public d'Action Sociale en collaboration avec OXFAM à la Maison de quartier à Vivegnis, un local du bâtiment de Heure-le-Romain est désormais accessible à la population de Heure-le-Romain et de ses environs ainsi qu'aux résidents des ILA.

Pour rappel, le projet EASY-E-SPACE poursuit l'objectif permettant à chacun l'accès à la découverte et la connaissance de l'informatique.

Pour ce faire, six ordinateurs dans chaque site sont mis gracieusement à la disposition de la population et des séances de formation sont organisées à raison de deux fois par semaine : le mercredi après-midi pour les occupants des ILA et le vendredi matin pour la population.

A ce jour, un groupe de 4 personnes s'est constitué et a participé à 33 séances.

2) **Problématique des Sans-abri**

- **Logement**

Depuis 2002, en collaboration avec le Confort Mosan, deux logements (rénovés en 2007) ont été consacrés à l'hébergement des personnes issues du territoire d'OUPEYE et reconnues en situation de sans-abri (expulsion, incendie, différents couples, séparation, violence, ...).

Les logements différenciés pour l'accueil des femmes et des hommes sont situés sur l'ancienne commune d'Heure-le-Romain. La capacité d'accueil est de 5 personnes par logement.

En 2010, 5 femmes et 5 hommes ont été hébergés.
On compte également 4 enfants.

Le nombre total de nuitées pour les deux bâtiments s'élève à 1.593.

3) **Commission Locale pour l'Energie (C.L.E.)**

Cette commission intervient pour la prévention des coupures et des interruptions de fourniture en gaz et en électricité.

Elle remplit également une mission d'information relative aux mesures à caractère social en matière de fourniture d'énergie.

4) **Epanouissement social, culturel et sportif**

Subside accordé par le pouvoir fédéral en vue de la participation sociale et de l'émancipation culturelle et sportive des personnes aidées du CPAS.

Certaines activités sont organisées via la maison de quartier avec l'encadrement des animateurs. De nombreuses demandes sont faites à titre particulier notamment pour donner aux enfants la possibilité de participer aux classes scolaires ou aux camps sportifs. L'épanouissement s'est également élargi aux problèmes touchant plus spécifiquement les enfants et adolescents voire leurs parents dans des problèmes d'éducation et de santé.

Montant total accordé sur demandes individuelles : 5.090 euros
Nombre de personnes concernées : 41 personnes.

Diverses actions subventionnées permettent une meilleure insertion sociale de nombreux habitants d'Oupeye et notamment :

5) Coup d'envoi

Insertion par le Sport via les tickets Coup d'envoi pour les bénéficiaires des services du CPAS (matches de foot, basket, volley, compétitions diverses).

Plus de 90 clubs et associations sportives – Adhésion du CPAS par l'achat de tickets subsidiés par l'Epanouissement social et sportif (prix unitaire : 5,50 EUR).

Nombre de tickets acquis en 2010 : 250	distribués : 0
--	----------------

7) Tickets Article 27

Accès à la Culture au prix de 1,25 euros pour les bénéficiaires des services du CPAS (cinéma, théâtre, opéra, expositions, etc.).

Le CPAS acquiert les tickets sur base d'un forfait attribué par rapport au nombre d'habitants, soit 1.000 acquis en 2010.

Nombre de tickets distribués en 2010 : 732.
Nombre de personnes visées : 264.

8) Atelier REFLET

Pour l'année 2010, encadré par un travailleur social, trois éducateurs et 3 bénévoles, le service d'insertion sociale a géré 43 dossiers et assumé 132 rendez-vous.

Il assure un suivi à la fois psychologique, éducationnel et parfois professionnel afin de rendre aux personnes qui viennent en consultation, confiance en elle et les aider dans un nouveau projet de vie.

